

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

AVIS PUBLIC

Dérogation mineure visant le lot numéro 2 398 861 localisé sur la rue Villeneuve

AVIS PUBLIC est par la présente donné en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil du **9 avril 2024 à 20 h**, le Conseil statuera sur une demande de dérogation visant le lot numéro **2 398 861** localisé sur la rue Villeneuve;

QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser une opération cadastrale du lot numéro 2 398 861 aux fins de créer deux (2) nouveaux lots, soit les lots projetés numéro 6 627 903 et 6 627 904 ;

QUE la nature et les effets de la demande de dérogation mineure sont de :

- Réduire la largeur minimale du lot projeté numéro 6 627 903 à 10,08 mètres. Or, la largeur minimale d'un lot est fixée à 48,7 mètres en vertu l'article 304 du règlement de lotissement numéro 154;
- Réduire la largeur minimale du lot projeté numéro 6 627 904 à 10,07 mètres. Or, la largeur minimale d'un lot est fixée à 48,7 mètres en vertu de l'article 304 du règlement de lotissement numéro 154;

QUE toute personne intéressée par la présente demande pourra se faire entendre par le Conseil lors de ladite séance.

Donné à Très-Saint-Rédempteur, ce 26 mars 2024.

Jessica Mc Kenz e, B. Urbanisme

Directrice générale et greffière-trésorière